

-FS.

0. B. 64. 127. ✓Ministre A. Zehnder
Secrétaire généralN
Berne, le 2 décembre 1954.Personnelle.

Monsieur le Ministre et cher ami,

Merci bien pour votre lettre du 26 novembre concernant la Ligue européenne de coopération.

Hier soir j'ai eu la visite de M. le Professeur Bachmann. Il m'a exposé les raisons qui lui paraissent militer en faveur d'une adhésion de la Suisse à la Ligue; il a émis également quelques idées sur l'organisation du groupe national suisse.

J'ai pu me rallier sans réserve à l'avis du Professeur Bachmann et j'ai donc levé l'interdiction d'adhérer à la Ligue, décrétée à l'époque par M. Petitpierre. En effet, l'orientation de la Ligue ayant complètement changé depuis 1950, les scrupules que le Chef du Département politique pouvait éprouver à l'égard de la politique générale de celle-ci n'ont plus de raison d'être. Au surplus, M. Bachmann m'a confirmé que le groupe suisse resterait attaché fidèlement à l'OECE et combattrait toute velléité de s'orienter vers le Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne les personnes auxquelles une invitation devrait être adressée, je fais confiance à M. Bachmann.

Veillez croire, Monsieur le Ministre et cher ami, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur le Ministre Gérard BAUER,
Délégué du Conseil fédéral suisse près l'O.E.C.E.,
Paris.

sig. Zehnder

